

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11108**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Métiers de l'administration territoriale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Caen Normandie	Présidente de l'Université de Caen Basse-Normandie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La formation vise à préparer les futurs lauréats à l'exercice d'activités incontournables des postes d'encadrement (catégorie A) de l'administration territoriale :

- L'assistance juridique et plus généralement le conseil des élus ;
- L'actualisation permanente des connaissances en matière de réglementation ;
- La préparation et la rédaction des documents administratifs ;
- La préparation et la rédaction de documents budgétaires et comptables ;
- La préparation d'actes municipaux, délibérations et arrêtés du maire ;
- L'accueil et le renseignement de la population ;
- La gestion des équipements municipaux ;
- Le management opérationnel des services.
 - Une capacité d'analyse des situations, de prise de distance par rapport à l'urgence de l'action.
- Une efficacité en matière de gestion administrative locale.
- Une compétence de prise d'autonomie à son niveau de responsabilité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La licence professionnelle a pour but de préparer à l'intégration du secteur de l'administration locale, plus précisément le diplôme prépare à des emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale.

Attaché territorial

Ingénieur territorial

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Réglementation d'activités :

Les emplois préparés ne sont accessibles que par concours

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Unités d'enseignement générique (UEG) :

UEG 1 : Approche institutionnelle des collectivités locales

UEG 2 : L'encadrement juridique des collectivités locales

UEG 3 : Perfectionnement informatique

Unités d'enseignement relatives au projet pédagogique tutoré (UEPPT) :

UEM : Unité d'enseignement méthodologique

UES 1 : Activités « finances - marchés publics »

UES 2 : Activités « urbanisme - affaires foncières »

UES 3 : Activités « ressources humaines et action sociale »

Unités d'enseignement relatives à l'intégration professionnelle (UEI) :

UEI 1 : Préparation initiale à l'intégration professionnelle

UEI 2 : Analyse des pratiques de stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n° 44 du 9 décembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2009 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux LP Management des organisations spécialité Métiers de l'administration territoriale

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (publié au JO n° 98 du 26 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.unicaen.fr

Lieu(x) de certification :

Université de Caen Basse-Normandie
Esplanade de la Paix
CS 14032
14032 CAEN CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Droit et Sciences politiques
Site universitaire d'Alençon, Montfoulon
61250 DAMIGNY

Historique de la certification :

Arrêté du 3 juillet 2009 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Management des organisations spécialité Métiers de l'administration territoriale

Arrêté du 29 février 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Management des organisations spécialité Métiers de l'administration territoriale